

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2014

Motion: Encouragement à la création d'un espace dédié à la réparation mutualisée de biens de consommation, sur le modèle des « repair café »

Préambule :

La durée de vie des biens de consommation est de plus en plus courte et souvent programmée par les fabricants actuels. La baisse de la qualité et des prix de ces produits pousse le consommateur à les remplacer par des neufs, au lieu de tenter de les réparer. Une alternative à cette surconsommation serait d'aider les personnes qui le souhaitent à réparer leurs objets eux-mêmes.

La fraction PLR du Conseil municipal du Grand-Saconnex considérant:

- Que le réflexe de jeter des objets en panne qui peuvent être encore réparés est devenu la norme pour beaucoup de nos concitoyens.
- Que cette attitude est surtout due au manque de connaissances de chacun nécessaires à la réparation de ses biens.
- Que cette tendance conduit de plus en plus à une consommation de renouvellement inutile pour des produits de moins bonne qualité.
- Que la fabrication de nouveaux appareils utilise une grande quantité de ressources et d'énergie.
- Que la réduction des déchets peut aussi être obtenue par le contournement de l'obsolescence programmée de nos biens voulue par leurs fabricants.
- Qu'en donnant une chance au citoyen de pouvoir réparer lui-même ses objets, sa satisfaction à réparer prend le pas sur le réflexe de consommer.
- Le succès des « Repair Café » qui permettent de réparer ensemble, dans un

lieu d'échange, où outils et matériel sont disponibles ainsi que des experts en la matière. Chacun peut y apporter des objets en mauvais état et a l'occasion d'apprendre à les réparer avec l'aide d'experts ou d'autres personnes présentes. Le tout est organisé dans le cadre convivial d'un café chaleureux et accueillant.

Invite le Conseil Administratif à encourager la création d'un tel « Repair Café » sur le territoire communal afin d'y accueillir nos concitoyens et de leur offrir un lieu d'échange dédié à la seconde vie de produits en panne.

Raymond Chabry Olivier Legeret Ana Medeiro Claudine Perrotin
Duret

Antoine Orsini Mirko Righele Éric Steiner

Cette motion est soutenue par la fraction démocrate-chrétienne.



Séance du Conseil municipal du 13 octobre 2014, Le Grand-Saconnex



LES VERTS – LES SOCIALISTES

Proposition de motion déposée par les conseillères municipales et conseillers municipaux : Balmer Mascotto Tristan, Bise Gérard, Bradley Francisco, Burkhalter Laurence, Eckert Pierre, Eya Nchama Cruz Melchor, Garcia Alvina, Jimaja Laurent et Pomatto Michel.

MOTION

Pour l'introduction d'une aide à l'intégration professionnelle au Grand-Saconnex afin de contribuer à l'intégration professionnelle de celles et ceux qui en ont besoin

Le Conseil municipal du Grand-Saconnex,

considérant :

- la baisse continue des prestations d'aide sociale, comme la récente diminution de CHF 150.- du CASI;
- que dans notre commune se trouvent environ 150 familles à l'aide sociale ;
- que la mobilité est un facteur nécessaire à l'insertion professionnelle;
- que le Grand-Saconnex est une ville suburbaine où la mobilité est indispensable à une activité professionnelle;

invite le Conseil administratif à :

- introduire une allocation de mobilité pour les bénéficiaires de l'aide sociale en prenant en charge les CHF 70.- mensuels de l'abonnement TPG sous la forme d'une attestation comme lors du rabais déjà offert par la commune ;
- prévoir une ligne budgétaire suffisante à ce sujet dans le budget communal à partir de 2015.

Exposé des motifs :

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) municipaux,

Pour une majorité de la population, une fois les charges fixes payées, il devient de moins en moins évident de vivre à Genève. Si l'on ne dispose pas d'un revenu suffisant, vivre dans notre canton devient impossible sans bénéficier d'une aide. Pour mémoire, au Grand-Saconnex, le revenu annuel brut médian en 2010 était de CHF 73'400.- et pour le canton de Genève de CHF 69'459.-.

Les personnes bénéficiant de l'aide sociale ont vu leurs prestations d'assistance baisser continuellement ces dernières années. Face à ces baisses de prestations, elles doivent faire des choix au niveau de leur budget. Une des premières économies est de renoncer à l'abonnement TPG et de ce fait, elles réduisent leur capacité de déplacement et indirectement leur chance de trouver un emploi, à moins qu'elles ne s'endettent en accumulant de nombreuses amendes auprès des TPG.

Dans un contexte de crise, le nombre de personnes devant recourir à l'aide sociale est en augmentation. A ces personnes, il est demandé de continuer de faire l'effort de s'insérer par le biais du travail. Mais évidemment, il est encore plus difficile de mener à bien des démarches d'insertion professionnelle sans un accès aux transports en commun facilité.

La commune du Grand-Saconnex a vu sa population évoluer depuis dix ans, entre l'arrivée de la population du nouveau quartier du Pommier et le vieillissement de la population déjà résidente dans les quartiers des années 1960. Le Grand Saconnex est selon L'OCSTAT une commune à revenu "moyen supérieur" et à forte mixité. Comme les personnes précarisées ont tendance à disparaître des statistiques, de l'espace public et des bureaux de vote, elles sont peu présentes dans nos esprits et souvent absentes de nos préoccupations.

Il n'en demeure pas moins qu'elles existent, et leurs besoins intégrés dans les moyens mis en œuvre pour concrétiser notre solidarité communale.

Permettre à ces personnes d'augmenter leurs chances de trouver un emploi est dans l'intérêt de tous, notamment de celui de la commune. En prenant en charge l'abonnement mensuel TPG, nous prenons en compte un besoin actuel fondamental, celui de la mobilité.

Les signataires vous prient de faire bon accueil à la présente motion.



Séance du Conseil municipal du 13 octobre 2014, Le Grand-Saconnex



LES VERTS – LES SOCIALISTES

Proposition de motion déposée par les conseillères municipales et conseillers municipaux : Balmer Mascotto Tristan, Bise Gérard, Bradley Francisco, Burkhalter Laurence, Eckert Pierre, Eya Nchama Cruz Melchor, Garcia Alvina, Jimaja Laurent et Pomatto Michel.

MOTION

Pour l'introduction d'une allocation de rentrée scolaire au Grand Saconnex

Le Conseil municipal du Grand-Saconnex,

considérant :

- l'augmentation des situations de bas revenus dans notre commune ;
- la nécessité de maintenir la cohésion sociale par une politique proactive sur notre territoire ;
- les difficultés rencontrées par les familles quant aux frais entraînés par la rentrée scolaire;
- l'existence d'une allocation de rentrée scolaire en Ville de Genève depuis 2013 ;
- les bases de calculs simples (RDU et/ou subsides LAMAL) permettant facilement d'établir les ayants droit de cette mesure.

invite le Conseil administratif à :

- introduire une allocation de rentrée scolaire de CHF 100.- par enfant en école primaire qui est au bénéfice d'un subside pour l'assurance-maladie ;
- aux mêmes conditions, allouer une allocation de rentrée de CHF 150.- par enfant fréquentant le Cycle d'Orientation ;
- aux mêmes conditions, allouer une allocation de rentrée de CHF 200.- par enfant fréquentant les écoles du secondaire 2 ;
- prévoir une ligne budgétaire suffisante à ce sujet dans le budget communal à partir de 2015.

Exposé des motifs :

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) municipaux,

Il est indéniable que la rentrée scolaire influence fortement la vie de toutes les familles, mais plus particulièrement celle à bas revenus, car les frais supplémentaires les affectent d'autant plus que leur budget est modeste.

En 2011, l'étude du Centre d'Analyse territorial des Inégalités à Genève (CATI-GE)ⁱ, avait mis en évidence les facteurs permettant d'identifier l'inégalité territoriale dans le Canton de Genève. Il y a 71 sous-secteurs directement concernés par la politique de cohésion sociale en milieu urbain, dont 25 (35%) cumulent six facteurs de précarité, 32 (45%) en cumulent cinq et 14 (20%) en cumulent quatre. L'un d'entre eux se situe au Grand-Saconnex.

Lors de l'étude de ces facteurs, notre commune se situait d'un point de vue statistique proche de la Ville de Genève et des communes périurbaines. Désormais, le Grand Saconnex est 11e (plus mal-classé s'entend) au classement des revenus annuels bruts médians (Grand-Saconnex : 73'400 CHF en 2010, canton de Genève 69'459 CHF – OCSTAT)ⁱⁱ. Il cumule trois autres facteurs à savoir : les effectifs scolarisés d'origine modeste qui se montent à 29.97 % en 2009, les contribuables à bas revenu qui sont au nombre de 23.10 (%) en 2006 et le nombre de chômeurs inscrits en pourcentage de la population des 15-64 ans qui est de 3.66 % en 2008.

C'est dans les moments où les gens ont besoin d'aide que le fait d'appartenir à une communauté soudée et solidaire peut faire une différence. La citoyenneté donne des droits et des devoirs, l'appartenance à une même communauté aussi. A nous de donner des signes tangibles de cette solidarité communale.

Nous relevons aussi que la Ville de Genève a introduit l'allocation de rentrée scolaire en 2013 et a reconduit cette mesure en 2014 avec succès. La complexité du calcul nécessaire pour définir les ayants droit – obstacle éventuel à l'introduction de cette mesure – a été levée par la Ville de Genève : ceux qui peuvent recevoir l'allocation de rentrée sont tous les bénéficiaires de subventions pour l'assurance-maladie qui en font la demande expresse.

Convaincus du bon sens et du signal de solidarité communale présents dans cette mesure en faveur des familles satisfaisant aux critères définis plus haut, les soussignés vous prient de faire bon accueil à la présente motion.

ⁱ Politique de cohésion sociale en milieu urbain, Rapport 2011, Centre d'Analyse Territoriale, des Inégalités à Genève (CATI-GE), Université de Genève

ⁱⁱ Vernier 60 582, Genève 61 650, Presinge 63 215, Onex 65 302, Chêne-Bourg 66 070, Carouge 66 116, Meyrin 67 674, Versoix 69 320, Thônex 70 347, Lancy 70 585, Grand-Saconnex 72 575

TISA menace la démocratie et les services publics

Pétition à l'attention des Conseils Municipaux des communes genevoises

Le gouvernement suisse participe actuellement, avec une cinquantaine d'autres pays, à des négociations sur l'Accord sur le commerce des services ACS ou TISA (Trade in Services Agreement). Ces négociations se tiennent à huis clos et il est possible qu'un accord soit signé cette année déjà. Nous souhaitons vous faire part de notre profonde inquiétude et nous vous demandons de vous saisir de manière urgente de ce sujet et d'exiger un débat démocratique à tous les échelons.

L'accord TISA constitue une **grave menace pour l'existence des services publics**, car son but est d'ouvrir l'ensemble des services à la concurrence internationale. Ce sont les services publics essentiels à la population qui sont visés par les entreprises multinationales, tels que les soins de santé, l'éducation, la protection de l'environnement, les transports, la distribution de l'eau et la gestion des déchets, des activités culturelles et sportives etc.

Selon ce qui a filtré, cet accord obligerait les gouvernements à s'en tenir à une stricte « **neutralité concurrentielle** » **entre établissements publics et établissements privés**. Pour ce faire, l'Etat devrait subventionner à hauteur égale établissements publics et privés, de sorte que les contribuables seraient appelés à financer par leurs impôts les profits des cliniques, universités et écoles privées. Le droit de chaque citoyen de pouvoir bénéficier de prestations gratuites ou à un prix abordable disparaîtrait et l'accès pour tous ne serait plus assuré.

Les perdants seront non seulement les usagers des services publics, mais également les PME locales dont beaucoup ne pourront rivaliser avec une concurrence accrue des multinationales. Ce type d'accord prévoit d'ailleurs une **ouverture complète du marché public**. Il sera ainsi impossible pour les autorités de donner la préférence à des entreprises locales ou nationales.

Comme d'autres accords de ce type, TISA instaurerait un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et Etat, soit des **tribunaux d'arbitrage qui se situent en dehors du droit des Etats contractants**. En cas de conflit, les entreprises pourraient défendre leur « droit » au profit, en poursuivant directement les Etats et toute législation contraire à leurs intérêts. De plus, les Etats seraient fortement limités dans leur pouvoir de légiférer dans des domaines tels que les normes de protection de la santé ou de l'environnement, par crainte des dédommagements exigés par les grandes entreprises qui pourraient atteindre des sommes faramineuses.

L'acceptation de l'accord TISA serait **une menace très sérieuse pour les droits démocratiques**, non seulement pour ceux des citoyens, mais aussi pour les élus. Ces derniers se trouveraient fortement limités dans leurs compétences que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal. Par ailleurs, des rapports d'experts indiquent que les gouvernements - dont les municipalités - ne pourraient plus replacer sous leur autorité des services publics dont la privatisation s'avèrerait être un échec. Cet accord empêchera en outre les gouvernements de créer de nouveaux services publics.

L'accord TISA représente une extension de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), qui avait rencontré une vive résistance à l'époque de sa négociation. En 2006, près de 90 communes dans 11 cantons s'étaient déclarées Zone « Hors-AGCS », dont la Ville de Genève, Vernier, Meyrin et Carouge.

Considérant que l'accord TISA s'attaque frontalement à notre démocratie et aux biens communs, nous demandons aux communes :

- d'exiger que le contenu de cet accord soit rendu public ;
- de demander une analyse sérieuse des conséquences pour les citoyens d'un tel accord du point de vue notamment des droits démocratiques ;
- d'exiger que cet accord soit soumis à une large discussion citoyenne à tous les niveaux : les communes, les cantons et les chambres fédérales ;
- de s'opposer à tout accord qui conduirait à de nouvelles privatisations ou démantèlements des services publics ;
- d'exiger, le cas échéant, que cet accord soit soumis au droit de referendum.

Comité Stop TISA, c/o SSP, 6, rue des Terreaux-du-Temple, 1201 Genève